

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant, extrait de nos correspondances :

Paris, 23 février.

Le Sénat a tenu aujourd'hui une séance générale consacrée à des rapports de pétitions et à la sanction de plusieurs lois d'intérêt local.

Il y aura pas de séance publique avant lundi au Palais-Bourbon. D'après certains bruits de couloir, le discours de M. Thiers porterait principalement sur les théories politiques exposées récemment par M. le duc de Persigny au Luxembourg.

M. Pietri a pris possession aujourd'hui de la préfecture de police.

On mande de Berlin que M. de Bismark serait dans l'intention de dissoudre les Chambres et de faire un nouvel appel au pays. A tout prendre cet expédient serait moins répréhensible qu'un coup d'Etat plus ou moins déguisé.

Sur la proposition d'un journal de Florence, la Gazette du Peuple, on vient d'ouvrir dans la capitale de l'Italie, une souscription nationale, en vue de combler le déficit budgétaire.

A propos des théories plus spéculatives que positives qui font tant de bruit depuis quelques jours à la tribune et dans la presse, un correspondant parisien adresse au Nord ces réflexions assez justes :

« Nous entendons être en même temps très-gouvernés, très-administrés, très-protégés et pourtant libres; nous ne voulons pas faire nos affaires nous-mêmes, en prendre la peine, en subir l'incommodité, nous voulons qu'elles soient bien faites, pas trop chères et sans être gênées. La conclusion de toutes ces contradictions qui sont le fond de l'esprit français, c'est qu'il faut que les gouvernements soient habiles et modérés; nous faisons de grands fracas de métaphysique, de principes généraux, etc. Le dernier mot de tout cela dans la pratique, c'est : gouvernements, soyez intelligents ! »

« On disait un jour devant M. de Talleyrand : — La France est ingouvernable ! — Au contraire, répliqua-t-il, la France est le pays le plus difficile à mal gouverner. »

Un assure positivement qu'en vertu d'un traité entre l'Empereur Maximilien et le gouvernement français, le rappel successif de notre armée d'expédition aura lieu dans le courant de cette année. Des personnes ordinaires bien informées vont même jusqu'à dire qu'un premier convoi de 1,800 hommes s'embarquera à la fin de ce mois à la Vera-Cruz. La confirmation de cette bonne nouvelle serait un apaisement préventif du débat sur la question mexicaine au Palais-Bourbon.

La réception de M. Camille Doucet à l'Académie française a eu lieu hier en présence de l'auditoire accoutumé de ces solennités. Par une heureuse exception, la politique n'est intervenue ni dans le discours de M. Doucet ni dans la réponse de M. Sandeau.

Pour toute la correspondance, J. Reboux.

BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Le décret portant nomination du Prince Impérial comme président d'honneur de la Commission de l'Exposition universelle met fin aux diverses suppositions qui ont circulé, soit sur la reprise par le prince Napoléon des fonctions qu'il a déclinées, soit sur l'avènement à cette haute mission du prince Lucien Bonaparte.

Un journal de Francfort annonce que l'Autriche se propose de faire en l'année 1870 une Exposition universelle.

La Chambre des députés de Belgique a voté un crédit de 600,000 francs pour couvrir les frais d'expédition des objets qui seront envoyés de Belgique à l'Exposition universelle de 1867.

La Commission du Corps législatif pour les courtiers en marchandises s'est réunie jeudi et a entendu les délégués de cette corporation.

Le bilan de la Banque de France confirme et dépasse même les espérances qu'elle avait fait naître les précédents indices d'amélioration financière; il est fâcheux seulement que cette abondance du numéraire constatée par une nouvelle augmentation de 22 millions dans l'encaisse métallique qui a atteint le chiffre de 442 millions, corresponde à un ralentissement des affaires commerciales qui est indiqué par une diminution de 53 millions dans le portefeuille. La circulation des billets a fléchi de 919 à 888 millions. Le chapitre des avances a diminué de 600,000 francs. Le compte courant du Trésor créditeur s'est accru de 2 millions. Les comptes particuliers n'ont varié que de 700,000 francs.

Une commission a été instituée par le président des Etats-Unis pour établir une enquête sur les moyens de développer les sources du revenu public. Cette commission a terminé son travail et l'a publié en son blue book (livre bleu) distribué aux membres des deux Chambres.

L'attention de la commission s'est spécialement portée sur le coton produit dans les Etats-Unis comme source de revenu. Elle se réfère à son rapport spécial, n° 3, et aussi au témoignage accompagnant ce document comme résumant toutes les informations nécessaires pour se former une opinion exacte relativement à ce sujet.

La taxe ci-dessus proposée causera, de l'avis de la commission, aucun préjudice à l'intérêt national et produira néanmoins un revenu de 22 millions (110 fr.

par balles, ou 22 millions de dollars par million de balles produites et vendues pour la consommation.) A 5 cents par livre, le gouvernement, sur une récolte de 3 millions de balles, recueillera un revenu annuel de 66 millions de dollars ou de 88 millions de dollars sur une récolte de 4 millions de balles, qui serait encore moindre que la récolte de 1859-60.

Si, dans les années subséquentes, il survient un accroissement de récolte au delà de 2 millions de balles par an qui serait accompagné d'une réduction sur les prix du marché, il pourrait probablement devenir convenable de diminuer la taxe proposée dans une proportion correspondante.

Si, dans les années subséquentes, il survient un accroissement de récolte au delà de 2 millions de balles par an qui serait accompagné d'une réduction sur les prix du marché, il pourrait probablement devenir convenable de diminuer la taxe proposée dans une proportion correspondante.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

On lit dans le Moniteur : Des observations ont été adressées à S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics sur le préjudice que porterait à l'industrie française l'interdiction de l'entrée en France des laines en suint provenant d'Australie, de Montevideo et de Buenos-Ayres, et importées en France par la voie d'Angleterre ou de Belgique.

Le ministre reconnaissant que le typhus contagieux des bêtes à cornes n'existe nulle part dans ces contrées situées hors d'Europe, et que d'ailleurs les laines qui en proviennent ont été soumises à une longue navigation, s'est empressé de se concerter avec son collègue des affaires étrangères pour que les susdites laines puissent être admises à la frontière française, sur la production de certificats signés des autorités supérieures des docks ou entrepôts où elles auront été consignées et visées par les consuls français, constatant que ces laines sont bien de provenance d'Australie, de Montevideo ou de Buenos-Ayres et qu'elles n'ont pas été confondues dans les docks ou entrepôts avec des laines provenant des pays infectés.

Des instructions en ce sens ont été adressées aux préposés du service des douanes sur la frontière de France.

La lettre suivante a été adressée à MM. les Maires de Roubaix et de Tourcoing :

Monsieur le Maire,

J'ai soumis à M. le Ministre du Commerce la question qui m'a été présentée au nom du commerce de Tourcoing, relativement à l'entrée en France des laines en suint d'Australie.

Ces laines devant être déposées dans les docks de Londres pour y être mises en vente aux enchères publiques, M. le Ministre regarde comme essentiel de pouvoir s'assurer si les laines qui sortiraient des docks proviennent bien réellement d'Australie ou de Buenos-Ayres, et si on ne pourrait pas y mélanger ou y substituer des laines de provenance anglaise.

M. le ministre, qui en a référé à son collègue des affaires étrangères, examine en ce moment la question avec toute la sollicitude que réclament les intérêts en cause, et dès que sa décision me sera parvenue je m'empresse de vous la communiquer.

Je vous prie, Monsieur le président, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Le préfet du Nord J. M. PIÉTRI

M. le président de la Chambre consultative nous prie de publier la lettre suivante qu'il vient de recevoir de M. le Directeur des Douanes de Lille :

Lille, le 23 février 1866. Monsieur le président,

Je m'empresse de porter à votre connaissance les nouvelles instructions que je reçois, ce matin, de M. le Directeur général, relativement à l'importation des laines étrangères, et, à ce effet, j'extrais ce qui suit de sa dépêche en date d'hier :

- Le département de l'Agriculture et du Commerce à qui j'avais référé des questions posées dans votre lettre du 15 du mois courant, vient de les résoudre par l'affirmative. On pourra, en conséquence, laisser entrer à la consommation : 1° Les laines lavées à froid, sans rechercher si elles ont été lavées à dos ou autrement ; 2° Les laines en suint des pays hors d'Europe, lorsqu'un certificat de la douane belge, dûment visé par le Consul de France, constatera qu'à la sortie du navire importateur ou de l'entrepôt réel, elles ont été chargées sur les wagons qui en ont directement effectué le transport jusqu'à la frontière française ; 3° Les laines en suint venant d'Allemagne par la voie ferrée sans avoir séjourné en Belgique.

Je donne des ordres, en conformité de ces explications, aux bureaux de Roubaix et de Tourcoing. Quant aux laines en suint de provenance belge ou hollandaise, une décision de Son Excellence M. Behic, transmise le 11 de ce mois par lettre de M. le Préfet du Nord, à MM. les Maires de Tourcoing et de Roubaix, détermine à quelles conditions leur prohibition pourra être exceptionnellement et provisoirement suspendue.

Ces dispositions me paraissent, Monsieur le président, avoir donné aux intérêts que vous représentez toute la satisfaction compatible avec les mesures préservatrices commandées en vue d'autres intérêts dont il y a nécessairement à tenir grand compte. Si, comme je veux l'espérer, vous en jugez ainsi, je me féliciterai d'a-

voir peut-être, dans la limite de mes attributions, contribuer à améliorer la situation.

Le directeur, LEROY.

Le Maire de la ville de Roubaix prévient ses concitoyens qu'à compter de ce jour, le rôle des contributions personnelle et mobilière et celui des patentes est en recouvrement, et qu'il s'élève en principal et centimes additionnels.

1. La contribution personnelle et mobilière à la somme de 108,904.34 2. La contribution des patentes à la somme de 471,891.92 3. Frais d'avertissement. 224.20 Total : Cinq cent quatre-vingt-un mille dix-sept francs quarante-six centimes.

Les contributions directes sont exigibles par douzième. Les propriétaires ou principaux locataires des maisons sont tenus, un mois avant le déménagement de leurs locaux ou sous-locaires, de se faire représenter les quittances de leurs contributions, à peine d'en demeurer responsables. En cas de refus de la part du locataire ou du sous-locataire de produire les quittances demandées, le propriétaire ou principal locataire doit immédiatement en prévenir le percepteur et retirer de lui une reconnaissance, par écrit, de cet avertissement. En cas de déménagement furtif, pareil avis doit être donné dans les trois jours au percepteur. Les demandes en décharge ou réduction doivent être présentées dans les trois mois de la publication des rôles et les demandes en remises ou modérations pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires, dans les quinze jours qui suivent ces événements.

Fait à la mairie de Roubaix, le 25 février 1866. ERNOULT-BAYART.

Le Conseil municipal se réunira mercredi prochain 28 février, à cinq heures.

- 1. Rapport sur la distribution d'eau; 2. Rapport sur le classement des rues; 3. Location d'un dépôt de pompe à l'A-louette; 4. Crédit supplémentaire pour le Cours de chimie; 5. Crédit supplémentaire pour le Bureau de Bienfaisance; 6. Déplacement de tranchées, en 1862, rue de la Fosse-aux-Chênes; 7. Rapport sur la reconstruction du Temple protestant.

Par arrêté municipal, MM. Denys et Delcourt ont été nommés médecins du Bureau de Bienfaisance, en remplacement de MM. Paquet et Martin, démissionnaires.

L'ouverture du cours public de droit commercial, professé par M. Hindré, aura lieu le jeudi 1er Mars, à huit heures, dans le local affecté aux cours de Physique et de Chimie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 février 1866.

Le marché était au début assez ferme, mais sans tendance bien marquée à dépasser les cours d'hier. Des demandes nombreuses lui ont donné plus tard une physionomie notablement meilleure. La cote est particulièrement recherchée. Les vendeurs de primes débordés se couvrent par des achats de ferme. Les affaires ont eu beaucoup d'animation pendant la dernière heure. Les consolidés anglais ont reperdu à la seconde cote 1/8 de hausse qu'ils avaient gagné à la première.

Cours moyen du comptant : 30/0 69, 31 1/4 4 1/2 0/0 99. Banque de France 3690. Crédit foncier 1335.

COURS DE LA BOURSE

Du 24 février 1866.

Table with 2 columns: Cours de ce jour, Cours précédents. Includes values for various financial instruments like 69 31/2, 3 0/0, etc.

mérique. Souvent, lorsque je voyais ma grand-mère si soucieuse, j'aurais voulu l'interroger. Mais je n'osais. A vingt ans, j'étais encore, devant elle, respectueux et soumis comme un enfant. Et elle, m'ayant vu si petit, m'ayant dès mon bas-âge toujours toute seule gouverné, continuait aussi à me regarder comme un enfant.

Une fois seulement, elle eut comme un mouvement d'expansion subite. Elle venait d'examiner de nouveau ses notes et ses comptes, tandis que moi j'étais à quelques pas de distance, assis devant mon pupitre, et plongé dans la lecture d'un livre de logique. Soudain, elle se leva, et s'approchant de moi et me prenant la tête entre ses mains : « Pauvre cher Max! pauvre cher Max! murmura-t-elle, quelque jour, quand tu apprendras... » Puis, soudain s'arrêtant et essayant une larme dans ses yeux : « Qu'au moins, ajouta-t-elle, il me soit permis de croire que j'ai développé en toi quelques qualités, que je t'ai donné l'amour de l'ordre et du travail. Puisses-tu garder ces deux vertus. Elles valent une fortune ! »

Pendant l'hiver, sa maladie s'accrut. Nous étions seuls. M. Layronnet ayant entrepris de reconstruire une partie de son

habitation, était resté à Mauthier pour surveiller ce travail. De temps à autre, il nous écrivait, ainsi que sa sœur et nous envoyait des fruits de son jardin. Les deux jeunes Jeantet avaient, à sa demande, obtenu la permission de demeurer aussi dans leur village. Nous ne voyions guère dans notre étroite retraite que le médecin qui déjà avait soigné ma grand-mère, et le vicaire de notre paroisse, près duquel elle se confessait. Le médecin prescrivait un régime qu'elle observait ponctuellement. Le vicaire l'exhortait amicalement à la patience et à l'efficacité des remèdes matériels qui lui étaient ordonnés, et elle n'avait pas besoin de la patience et la résignation lui fussent si instantanément recommandées.

Plusieurs mois s'écoulèrent. Le médecin s'attendait à la voir succomber. Le prêtre l'avait déjà administrée deux fois, la croyant à toute extrémité. Elle semblait, en effet, quelquefois terrassée, anéantie, puis sou-

dain, par l'effet de sa robuste organisation et de son énergie, elle se relevait avec une nouvelle vigueur.

Vers la fin de la mauvaise saison, elle éprouva une telle amélioration que le médecin lui-même en fut surpris. Moi, je la crus complètement guérie. Un matin, assis près de son lit, je lui disais : « Voilà les jours qui s'allongent, et l'air tiède qui annonce l'approche du printemps. On ne voit plus de neige autour de la ville, bientôt tout reverdira. Vous serez vaillante alors, et pour vous récréer, après votre longue maladie, nous ferons, si vous le voulez, un voyage à Mauthier ou à la Doye. »

Pas à Mauthier, répondit-elle, nous y avons éveillé un sentiment injuste. Mais, je reverrais volontiers notre vallon de la Doye, quoique nous n'y ayons plus ni notre maison, ni nos amis. Leur dernière demeure est là, la dernière demeure aussi de ma chère Jeanne et de son brave mari. Je voudrais aller me agenouiller avec toi.

Elle faisait ainsi semblant de s'associer à mes idées de voyages, mais elle ne s'abusait pas sur son état réel, car, après avoir prononcé ces paroles, elle me prit la main, la tint quelques instants serrée entre les siennes, en me regardant avec une indicible expression de douleur et de tristesse, puis se tourna contre le mur

et pleura.

Le soir même, comme j'étais assis près de la fenêtre, regardant à travers les vitres ternies un coin du ciel étoilé, elle poussa tout-à-coup un cri lamentable : « Max! Max! » disait-elle. Je me précipitai éperdu vers son lit. Elle leva ses deux bras pour les enlacer à mon cou. Je voulais appeler Geneviève, mais elle me tenait serré dans une étreinte convulsive qui ne me permettait pas de faire un mouvement. Je sentis son cœur battre avec une violence terrible. Je sentis sa figure se coller glacée à la mienne :

« Max! Max! Dieu! murmura-t-elle encore! Puis sa tête retomba sur l'oreiller, un soupir s'exhalait comme un souffle de ses lèvres, et en ce moment, c'en était fait. Mon unique protectrice, ma seconde mère, mon ange gardien m'avait dit un suprême adieu.

J'étais seul au monde.

X. MARMIER.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.